

Commission permanente

du 15/07/2003

II-Questions budgétaires et financières

1 - Dette de l'Institution : Refinancement

La dette ancienne de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a été en grande partie renégociée, à l'exception de 2 emprunts à taux fixe (6.50 % et 7.65 %) contractés auprès de DEXIA – CREDIT LOCAL DE FRANCE.

Cet organisme propose leur renégociation dans les conditions présentées dans le tableau joint en annexe 1.

Par ailleurs, compte tenu de la période favorable, il apparaît intéressant de refinancer à taux fixe 2 emprunts, contractés à taux variable également auprès de DEXIA – CREDIT LOCAL DE FRANCE, dans les conditions présentées dans le tableau joint en annexe 2.

La Commission Permanente est invitée à en délibérer.